



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 01668

Numéro SIREN : 499 341 972

Nom ou dénomination : SARL 7EME CIEL

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2017 sous le numéro de dépôt 17501

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLÉ

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

ORGEKO BLOMME GROUPE EUREX
84 boulevard du General Leclerc
59100 Roubaix

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : SARL 7EME CIEL

Numéro RCS : 499 341 972

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Numéro Gestion : 2009B01668

Adresse : 145 route de Linselles
59118 Wambrechies

Numéro du Dépôt : 2017R017501 (2017 19042)

Date du dépôt : 06/11/2017

1 - Type d'acte : Acte sous seing privé

Date de l'acte : 08/09/2008

1 - Décision : Cession ou donation de parts

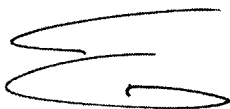
2 - Décision : Modification(s) statutaire(s)

2 - Type d'acte : Statuts mis à jour

Date de l'acte : 08/09/2017

Délivré à Lille Métropole le 22 novembre 2017

Le Greffier,



CESSION DE PARTS SOCIALES

7 EME CIEL

S.A.R.L. au capital de 1000€

siège social : 145 ROUTE DE LINSELLES 59118 WAMBRECHIES

SIRET 49934197200010

ENTRE LES SOUSSIGNES:

Madame Perrine Pluquet née le 07/05/1967 à Lille, de nationalité française, demeurant à Wambrechies 59118 au 17 avenue Georges Brassens domaine du golf, en instance de divorce séparé depuis le 08/12/2006 avec Monsieur Xavier Pipart né le 28/09/1967 mariée sous le régime de la communauté réduite aux acquets le 03.07.1996 contrat établi par Maître Roussel notaire à Lille, trois enfants.

Dénommé le vendeur

ET

Madame Laurence Tafuri, de nationalité française, née à Roubaix le 01/04/1965 demeurant à Wambrechies 59118 au 145 route de Linselles, mariée le 17/06/1988 sous le régime de la communauté avec Monsieur Emmanuel Bouchel né le 28/09/1959, trois enfants.

Dénommé l'acquéreur.

EXPOSE

Il a été décidé une cession des parts appartenant à Madame Perrine Pluquet à savoir 40 parts sociales entièrement libérée,

Au profit de Madame Laurence Tafuri

PRIX

Le prix de cette cession est de 10 EUROS par part.
Par conséquent

Madame Laurence Tafuri a payé à Madame Perrine Pluquet la somme de 400 EUROS séance tenante au moyen d'un chèque qui lui en donne bonne et valable quittance,
Dont quittance.

DECLARATIONS GENERALES

1/ Les soussignés déclarent chacun en ce qui le concerne

1 PP

Qu'ils ont la pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leur suite et plus spécialement, qu'ils ne font pas présentement l'objet d'une procédure collective dans le cadre de la loi du 13/07/67 ou de celle du 25/01/85, ni ne sont susceptibles de l'être en raison de leur profession et fonction, ni ne sont en état de cessation des paiements ou déconfiture.

2/ Madame Perrine Pluquet déclare être libre de procéder à cette cession et que les parts sociales ne font pas l'objet d'une quelconque interdiction ou nantissement ou promesse de nantissement, qu'il n'existe de son chef aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition de celles-ci, notamment par suite de promesses ou offres consenties à des tiers ou de saisies.

Les soussignés déclarent que la société 7 EME CIEL n'est pas en cessation de paiement, ni n'a fait l'objet d'une procédure de règlement amiable des entreprises en difficultés ou de redressement et liquidation judiciaire.

AGREMENT DE LA CESSION

Il est précisé également que cette cession a préalablement été autorisée par les associés de 7 EME CIEL

CESSION DE PARTS

Par les présentes, Madame Perrine Pluquet vendeur, cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait de droit en la matière, à Madame Laurence Tafuri, acquéreur, qui accepte la pleine propriété de 40 parts sociales, lui appartenant de la société 7 EME CIEL.

PROPRIETE ET JOUISSANCE

Les acquéreurs seront propriétaires des parts cédées et en auront la jouissance à compter de ce jour.

En conséquence, ils auront seul droit à tous les bénéfices et réserves qui seront mis en distribution sur ces parts, après cette date.

MODIFICATION DES STATUTS

Comme conséquence de cessions de parts sociales qui précèdent, les associés décident, sous réserve de la réalisation des cessions de parts et de leur notification à la société dans les formes légales, de modifier l'article 6 des statuts pour le remplacer par le texte suivant :

Article 6 - CAPITAL

Le capital social est de 1000 EUROS.

Il est divisé en 100 parts de 10 EUROS chacune numérotées de 1 à 100 et entièrement libérées, attribués aux associés au prorata de leur apport :

LT
PP

Laurencé Tafuri

100 parts

PUBLICITE ET ENREGISTREMENT

Une copie des présentes sera, comme le prévoit l'article 10 des statuts de la société 7 EME CIEL, déposée au Greffe du tribunal de commerce de Lille aux fins d'enregistrement.

Les parties déclarent :

Que la présente cession n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de l'article 1655 du CGI.

Et que la société dont les parts sont présentement cédées et soumises à l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, les droits de mutation relatifs à la cession des droits sociaux sont dus exigible lors de l'enregistrement de la présente cession devant intervenir dans le mois des présentes.

PLUS VALUES

La société dont les parts sont présentement cédées étant soumise à l'impôt société, et n'étant pas à prépondérance immobilière au sens de l'article 16 de la loi n° 78688 du 05/07/78, la plus value constatée à l'occasion de la présente cession est imposable dans les conditions prévues à l'article 160 du CGI.

Fait Wambrechies le 08 septembre 2008

En autant d'exemplaires que de parties outre deux exemplaires destinés au greffe du tribunal de commerce et un au service de l'enregistrement.

Madame Perrine Pluquet



Madame Laurence Tafuri



Enregistré à : SERVICE IMPOT ENTREPRISES DU GRAND LILLE
EST

Le 14/11/2008 Bordereau n°2008/2 128 Case n°23

Enregistrement : 25 €

Total liquidé : vingt-huit euros

Montant reçu : vingt-huit euros

L'Agente

